

## **Compte rendu de la séance du mercredi 20 janvier 2021**

Secrétaire(s) de la séance:

Madame Stéphanie GARCIA

### **Ordre du jour:**

- FAR 2021
- Dépenses investissement avant le vote du budget
- Achat véhicule/panneau affichage numérique obligatoire (aide PETR Coeur de Bigorre)
- Sécurisation décharge chemin de Sarramia et règlement d'utilisation
- Informations et questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION FAR ( DE 2021\_001)**

Monsieur Pascal PONTICO, intéressé dans l'affaire, quitte la salle et ne participe pas au débat ni au vote.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il conviendrait de changer le bardage de l'école.

Il présente alors un devis de la société PONTICO Pascal, d'un montant de 30 541 € HT et 30 541 € TTC.

Il expose également qu'il serait nécessaire d'installer la climatisation dans les deux salles de classe de l'école ; il présente un devis de la SARL Energies du Plateau d'un montant de 7 678.13 € HT soit 9 213.76 € TTC.

Il précise enfin qu'il faudrait remplacer le tableau électrique de l'église ; il présente alors un devis de Electronic Service d'un montant de 4 149.43 € HT soit 4 979.32 € TTC.

Le total de ces travaux s'élèverait à 42 368.56 € HT soit 44 734.08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- DECIDE de réaliser ces travaux
- DECIDE de solliciter du Département une aide au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

Il est ici précisé que ces montants sont à titre indicatif pour monter le dossier de subvention. Ils feront l'objet d'un marché avec mise en concurrence.

#### **VOTE DU QUART DU BUDGET EN INVESTISSEMENT ( DE 2021\_002)**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que jusqu'à l'adoption du Budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du Budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent ; non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption. L'autorisation précisera l'affectation des crédits.

Il demande à l'Assemblée l'autorisation d'engager, liquider et mandater :

- Article 2131 (chap 21) - Bâtiments publics - 9 000 euros jusqu'au vote du Budget Primitif 2021
- Article 2184 (chap 21) - Mobilier - 500 euros jusqu'au vote du Budget Primitif 2021
- Article 2151 (chap 21) - Réseaux de voirie - 11 000 euros jusqu'au vote du Budget Primitif 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater :**

- Article 2131 (chap 21) - Bâtiments publics - 9 000 euros jusqu'au vote du Budget Primitif 2021
- Article 2184 (chap 21) - Mobilier - 500 euros jusqu'au vote du Budget Primitif 2021
- Article 2151 (chap 21) - Réseaux de voirie - 11 000 euros jusqu'au vote du Budget Primitif 2021

ACHAT VEHICULE

Le conseil souhaiterait acheter un véhicule (neuf/occasion) pour le service technique en remplacement du tracteur. Le conseil va se renseigner pour savoir si des aides existent.

PANNEAU AFFICHAGE OBLIGATOIRE NUMERIQUE/TACTILE

Le conseil souhaiterait investir dans ce type de panneau (environ 10 000 € HT) dans le but de réduire le papier et de moderniser l'information ; Le conseil va rechercher des subventions ; Un regroupement d'achats menés par la CATLP pourrait être mis en place.

SECURISATION DECHARGE SARRAMIA ET REGLEMENT D'UTILISATION

Le conseil envisage de grillager avec portail et clé/cadena le site et mettre une caméra de chasseur ; Les clés seront récupérées à la mairie sur demande. Des devis sont attendus pour le matériel.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

PLUI CANTON D'OSSUN - COMMISSION 19/01

Monsieur le Maire fait un point sur cette réunion et informe le conseil de la réponse du Préfet : principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT (trop grande consommation d'espace dans le projet de PLUI).

REUNION SUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le maire informe le conseil qu'une réunion dans ce domaine est prévue le 21/01. Il fait part alors au conseil du projet de sécurisation du stade de foot.

PROBLEME FUITE EAU ROBINETS EXTERIEURS NOUVEAU VESTIAIRE STADE

L'expert est passé le 18/01 et a validé le remplacement des vestiaires au titre de la garantie.

## COMMISSION DE SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE- SALLE DES FETES

La commission est passée : rien à signaler ; elle devrait émettre un avis favorable à la poursuite d'exploitation.

## CLUB TIR LOURDAIS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu Monsieur PARDIES qui souhaiterait entretenir un terrain communal actuellement en fermage (et non exploité) jouxtant le club de tir afin d'agrandir ce dernier et ce à titre gratuit. Le conseil attend dans un premier temps un courrier du fermier actuel décidant de laisser la parcelle en question.

## DIVERS

- entretien : quelques arbres sont à vérifier côté route du Stade
- passerelle autour du lac en cours de réparation par l'Institution Adour
- information sur l'entretien autour du Lac - rôle de chacun : pour la tonte/débroussaillage: convention avec la CATLP est attendue, pour les passerelles, garde-corps, barrage : Institution Adour)
- projet verger : une réunion va avoir lieu en mairie le 25/01
- attractivité salle des fêtes : projet mur escalade est présenté au conseil par Pierrick ZACHER (problème rangement tapis..)
- commission scolaire : transport et horaire bus au départ de Luquet à revoir
- travaux voirie centre du village : une partie est déjà faite ; il reste la partie finition
- entretien et réfection routes départementales 2022 : ce point sera revu ultérieurement
- déploiement fibre : ce point sera revu ultérieurement
- guirlande de Noël : la commerciale (société Decolum) viendra en mars constater les guirlandes défectueuses
- le site internet continue d'être amélioré
- adresses mails et postales habitants : une mise à jour sera faite

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

